



PROCES-VERBAL

<p>COMMUNE DE SIXT-FER-À-CHEVAL Département de Haute-Savoie</p> <p>Date de convocation : 14/10/2022 Date d'affichage : 14/10/2022</p> <p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le 20 octobre, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BOUVET Stéphane, maire.</p> <p>Présents : BOUVET Stéphane, DEFFAYET Catherine, BONNAZ Matthieu, MOCCAND-JACQUET Emmanuel, DENAMBRIDE François-Marie, MOCCAND Jean-Marc, MONET Valérie, ABRAHAM Guy, CHAIGNEAU Anne</p> <p>Représentés : BARBIER Alain (pouvoir à BOUVET Stéphane), DEFFAYET Violaine (pouvoir à MONET Valérie)</p> <p>Excusés : MOGENIER Yoan, MIONNET-PERDU Cédric, PISON Pauline</p> <p>Absents : -</p> <p>M. DENAMBRIDE François-Marie a été élu secrétaire de séance Le quorum est atteint.</p>
---	--

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h30.
L'appel est fait.
Les pouvoirs sont prononcés.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2022**
- 2. Communication des décisions du maire**
- 3. Redressement du chemin rural de Lavoisière**
- 4. Questions diverses**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2022

Monsieur le maire procède à une relecture des points principaux du procès-verbal du 10 octobre 2022.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATION n° D2022_077 : Communication des décisions du maire

Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délégations accordées à M. le maire par délibération D2021_082 du 8 novembre 2021,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire donne communication des décisions prises en vertu des délégations conférées par le conseil municipal :

N°	Date	Objet de la décision	Montant HT / Redevance	Bénéficiaire / Titulaire
DM2022_34	10/10/2022	Recours à l'emprunt	240 000 euros	Caisse régionale Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc
DM2022_35	10/10/2022	Marché de travaux / sécurisation	20 680 euros HT	DT/ Deffayet Terrassement
DM2022_36	13/10/2022	Transfert de subvention CDAS	12 000 euros	Subvention Travaux Auberge transférée sur travaux Mairie

Le conseil municipal est invité à prendre note de ces décisions du maire.

3. DELIBERATION n° D2022_078 : projet d'élargissement / redressement du chemin rural de Lavoisière

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 161-1 à L. 161-13 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L. 141-6 et R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu la délibération n° D2022_015 du 14 mars 2022 ;

Considérant qu'il existe un chemin rural, dit « Chemin de Lavoisière », qui part de la voie communale n°6 (VC n°6), et aboutit sur la parcelle n°4634, face à la parcelle bâtie n° 4633, tel qu'il est mentionné au cadastre.

Considérant qu'il a été constaté que l'assiette du chemin rural telle que figurant au cadastre ne correspond pas à l'assiette réelle du chemin telle que constatée sur les lieux, et ce en raison de modification dans le temps, liées à des modifications de la topographie du site et à la réalisation d'une construction.

Considérant que cette situation génère des difficultés de circulation pour l'accès à la parcelle bâtie n° 4633, et génère des conflits de voisinage, dès lors que l'assiette réelle du chemin se situe pour partie sur des parcelles appartenant à un propriétaire privé.

Numéros d'ordre de délibérations :

Numéro de délibération	Intitulé de délibération
D2022_077	Communication des décisions du maire
D2022_078	Projet d'élargissement / redressement du chemin rural de Lavoisière

Le maire, Stéphane BOUVET



Le secrétaire de séance, François-Marie DENAMBRIDE

